

Règlement intérieur

Premier Tournoi Rapide Interne de Bar-le-Duc

Article 1. Présentation

Le club d'échecs **Bar-le-Duc C.S.L.B.** (nom affiché sur le site de la FFE) ou **Les Tours de l'Horloge** (désignation habituelle) organise son premier tournoi rapide interne homologué FIDE, le dimanche 23 novembre 2025.

Il se déroulera dans l'enceinte du club, à l'ASPTT, 33 avenue Gambetta, 55000 Bar-le-Duc.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement conforme à la Charte du joueur d'échecs, en annexe de ce règlement ;
- Être à jour de son adhésion au club d'échecs de Bar-le-Duc.

Article 2. Tarifs d'inscription

L'inscription à ce tournoi est comprise dans toute adhésion au club d'échecs de Bar-le-Duc. Aucune dépense supplémentaire à prévoir.

Article 3. Cadence

La compétition comporte 9 rondes en 12 min + 3 sec/coup par joueur.

Article 4. Horaires :

Pointage de 9h à 10h.

Horaire de commencement des rondes* :

Ronde 1	10h
Ronde 2	10h40
Ronde 3	11h20
Ronde 4	12h
Ronde 5	13h30
Ronde 6	14h10
Ronde 7	14h50
Ronde 8	15h30
Ronde 9	16h10

Cérémonie de clôture vers 17 h.

*Ces horaires peuvent être susceptibles d'être modifiés en fonction du déroulement du tournoi.

Article 5. Classement et système de départage

Les parties disputées compteront pour le classement rapide FIDE.

Le départage entre les ex-aequo est effectué, par ordre de priorité, par le Buccholz tronqué, le Sonneborn-Berger, puis par la Performance.

Buccholz tronqué : somme des points remportés par les adversaires rencontrés, à l'exclusion des adversaires ayant le score ajusté le plus faible. **2 parties** sont tronquées dans un tournoi à 9 rondes.

Sonneborn-Berger : somme de la pondération du score ajusté de chaque adversaire rencontré selon le résultat obtenu contre lui (1, ½ ou 0).

Performance : estimation du niveau sur la base de la moyenne elo des adversaires rencontrés, et de la moyenne des points obtenus lors du tournoi.

Article 6. Prix

Les prix éventuels seront précisés avant le début de la 5^{ème} ronde.

Article 7. Forfaits et byes

Les joueurs peuvent demander un bye de ½ point pour une ronde, sauf pour les deux dernières rondes. Le bye doit être demandé **au plus tard avant l'appariement de la 4^{ème} ronde**.

Un joueur ou une joueuse ne se présentant pas dans les 12 minutes 3 secondes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Article 8. Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils électroniques sont autorisés dans la salle de jeu à condition qu'ils soient éteints et non visibles.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la FFE des 21 et 22 juin 2014,

- Avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés si non visibles et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 9. Arbitre(s)

L'arbitrage est assuré par Guillaume PAOLILLO (W55770), AFO1 Agréé Fide.

Article 10. Fin de partie

À l'issue de la partie, en principe le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) saisit le résultat sur le Logiciel Sharly Chess, à l'aide de la souris. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 11. Commission d'appel

Il n'est pas prévu de commission d'appel sur le lieu du tournoi. Dans le cas où le joueur (ou son représentant) souhaite faire appel d'une décision du corps arbitral il devra poursuivre la partie selon les directives de ce dernier.

Article 12. Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout éventuel contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13. Consentement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Guillaume Paolillo


L'Organisateur

Florent Finot
Coordinateur
Membre du Conseil d'administration



CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).